



L'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA) est constituée d'acteurs africains et non africains convaincus que la paix et le développement du continent africain sont subordonnés à une profonde ré- interrogation des fondements et non à une simple réforme de la régulation des affaires publiques. ARGAs contribue à l'élaboration d'une pensée africaine et d'un projet africain de gouvernance.

Au Mali ARGAs a été créé en 2008, en vue de contribuer à l'émergence de meilleures pratiques de gestion des affaires publiques, d'organisation et de mobilisation des acteurs en vue de la gouvernance au niveau local, régional et national.

www.afrique-gouvernance.net

ISSN 1987 – 1074

Nos remerciements s'adressent au Docteur Naffet Keita et à Ornella Moderan pour la revue et l'édition du présent Policy Brief.

Pour plus d'informations sur les réflexions de ARGAs sur la sécurité, vous pouvez télécharger l'ouvrage : « **Etude du secteur de la sécurité au Mali : analyse et recueil des textes applicables à la réforme du secteur de la sécurité** ». www.afrique-gouvernance.net.



Recalibrer le rôle de la société civile dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) au Mali

Ambroise DAKOUO

Ces dix (10) dernières années, la société civile au Mali a joué un rôle majeur dans la promotion de la paix et de la sécurité. Plus spécifiquement, il s'est traduit par d'innombrables actions de sensibilisation, de monitoring, de plaidoyer, de propositions, etc. Conséquemment, les pouvoirs publics ont pris le pari d'impliquer la société civile dans les processus de conception des politiques publiques en matière de sécurité et ce, en prenant en compte la sécurité humaine actée depuis les « Etats généraux de la paix et de la sécurité » tenue en 2005. Cependant, le processus actuel de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité semble minoré le rôle de la société civile et, plus particulièrement, les régimes locaux de sécurité. Une telle dynamique régressive mérite d'être examinée finement afin de dégager une conception claire du rôle que la société civile doit jouer dans la perspective de la transformation du secteur de la défense et de la sécurité au Mali.

Il est couramment entendu que la définition de la société civile est assez complexe¹. Le Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC) la conçoit comme :

« Un mouvement organisé de citoyens engagés et bénéficiant de la légitimité de représentation, de la population en général et ou d'un groupe social en particulier; assurant à ce titre et dans ce cadre un rôle de proposition et de veille sur la qualité des politiques publiques, la qualité de la gouvernance publique et celle du processus de création et de répartition des ressources dans une formation sociale »².

Dans ce texte, notre conception de la société civile recouvre un champ global et dynamique d'acteurs non étatiques, apolitiques et à but non lucratif. Etant caractérisés par leur indépendance, les acteurs considérés participent aux différentes échelles de gouvernance à l'action publique. Leur mode de structuration (mouvements, associations, alliances, syndicats, fédérations, collectifs, blogueurs, etc.) rend compte de leur diversité.



1. La société civile malienne : un acteur historique de promotion de la paix et de la sécurité

Sans remonter dans la longue durée, l'on peut établir à partir de la décennie récente les trajectoires actives de l'action de la société civile en matière de promotion de la paix et de la sécurité. Cette trajectoire a vu naître une réelle prise de conscience par la société civile, du rôle qui lui incombe en matière de promotion de la paix et de la sécurité. Longtemps perçue comme un domaine réservé aux porteurs d'uniforme, la sécurité s'est imposée lors des « Etats généraux de la paix et de la sécurité » (2005) ; plus encore, depuis la crise politico-sécuritaire de 2012. Loin de se limiter aux sphères de la société civile organisée, cette prise de conscience de la nécessité d'approcher la sécurité comme un bien commun, auquel chacun doit pouvoir contribuer comme un édifice public et commun, s'est également exprimée dans les discours et déclarations politiques. Toute chose qui témoigne de l'émergence d'une vision malienne de la sécurité avec les « *citoyens au départ, au centre, et à l'arrivée du projet* »³.

Faisant l'économie des actions majeures de la société civile en matière de promotion de la paix et de la sécurité, l'on peut faire référence au premier « Forum sur la paix et la sécurité » organisé par la Coalition Nationale de la Société Civile pour la Paix et la Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CONASCIPAL) en 2007.⁴ Deux ans après, les « Etats généraux de la paix et de la sécurité », le forum organisé par la CONASCIPAL, dans un contexte de faible engagement de la société civile dans le secteur de la sécurité, a constitué un tournant important. Dans cette dynamique, le Conseil National de la Société Civile (CNCS) et le Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC) s'étaient dotés chacun en leur sein de groupes thématiques de réflexion et de coordination des initiatives de la société civile en matière de « Défense et de sécurité ». En 2011 et en 2014, l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA-Mali) a organisé successivement des foras sur la « Gouvernance de la paix et de la sécurité » afin de contribuer à la rénovation des politiques

publiques de sécurité. Ces deux dernières années (depuis 2015) l'Institut Malien de Recherche-Action pour la paix (IMRAP) et le Réseau Ouest-Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-Mali) sont très actifs dans la promotion du dialogue civilo-militaire et parviennent à travers des approches innovantes à rétablir la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité. A cette liste non exhaustive, l'on peut citer les actions de l'Association des Femmes pour les Initiatives de paix (AFIP) et d'autres organisations nationales intervenant dans la lutte contre la prolifération des armes légères.

Dès lors, il est clair que les OSC jouent un rôle déterminant pour ce qui est d'éveiller l'attention des citoyens, des élus et des gouvernements sur les grands enjeux démocratiques liés à la sécurité extérieure, à la sécurité intérieure, aux conditions d'exercice de la justice, aux régimes de détention ou la politique de circulation des armes. De nombreux mécanismes existent afin de permettre aux OSC d'entreprendre des initiatives citoyennes pour assurer un suivi de la façon dont les forces de sécurité exercent leur mandat, une capacité de réaction en cas de violation des droits de l'homme et de proposition pour améliorer le dialogue entre les citoyens et les représentants des forces du secteur de la sécurité.

A travers tout le pays, de nombreuses OSC prennent une part active dans la promotion de la paix et de la sécurité, le contrôle public du secteur de la sécurité et apportent de précieuses contributions à la gouvernance démocratique de ce secteur. Les enseignements issus de l'expérience de ces organisations méritent d'être documentés, capitalisés et valorisés pour servir d'inspiration aux autres OSC désireuses de s'investir dans ce domaine crucial de la participation citoyenne. Les acteurs institutionnels, plus particulièrement, les organes en charge de la mise en œuvre de la RSS, de façon globale, du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion et de Réintégration (DDR) devraient également tenir compte du rôle historique de la société civile et mobiliser cette dernière à sa juste valeur.

2. Les défis structurels qui freinent le rôle de la société civile au Mali

Malgré l'action majeure des OSC dans la démocratisation du secteur de la sécurité et dans la promotion de la paix, elles restent confrontées à de nombreux défis qui peuvent être sériés en trois (3) types : une fragilité structurelle, un déficit d'ancrage et de légitimité et une dépendance au financement extérieur (instabilité financière)⁵.

a) Les défis liés à la fragilité structurelle

De manière générale, les OSC souffrent d'une fragilité structurelle interne et inter-organisationnelle. En effet, la capacité des OSC en matière de monitoring, de plaidoyer, de contrôle de l'action gouvernementale est moindre. Il faut aussi souligner le manque de concertation entre les OSC, elles-mêmes, qui ne peuvent alors prendre en charge les préoccupations globales de la population. A cela, il faut ajouter le faible renouvellement régulier des organes dirigeants, le cumul de fonctions et le manque de transparence – ce qui entache leur crédibilité. Enfin, l'on pourrait aussi évoquer les nombreux exemples de personnification des OSC menant parfois à des dérives de gestion clanique, néo-patrimoniale.

b) Les défis liés au déficit d'ancrage et de légitimité

Les faibles capacités de la société civile témoignent généralement de leur déficit d'ancrage et de légitimité. En effet, parmi les OSC, il se pose très souvent la difficulté de mise en place des structures faïtières représentatives pouvant jouer le rôle d'interface entre elle et les pouvoirs publics. Il existe aussi une multitude de regroupements qui ne peuvent se targuer de jouir de la légitimité et de la confiance des organisations de base qu'ils sont sensés représenter. Ceci s'explique essentiellement par le problème de leadership. Il n'est pas rare non plus de noter parfois des conflits d'intérêts entre structures faïtières et organisations membres.

c) Les défis liés à la dépendance au financement extérieur (instabilité financière)

Très peu d'OSC ont un accès aux financements publics conditionnés à la reconnaissance d'« utilité publique », ce qui limite leur stabilité et pérennité. En effet, la contribution interne des OSC – à travers la cotisation des membres – est très faible. De nos jours, le financement des OSC relève, essentiellement des seuls partenaires techniques et financiers (PTF). Cela ne constitue-t-il un facteur d'implémentation de la culture de dépendance ? » Dans un tel contexte de déficit financier, les OSC peuvent difficilement devenir des structures viables et durables au service de l'intérêt général.

Comme relevé par Abdoulaye Sall⁶, si les OSC ont un rôle majeur dans l'espace public, il n'en demeure pas moins que les défis structurels (internes et externes) auxquels elles font face minent leur efficacité opérationnelle. En effet, nombre de composantes des OSC ne sont pas spécialisées, ne disposent pas souvent de compétences nécessaires pour accomplir leurs missions⁷ : d'où leur faible capacité stratégique.

Cependant, au-delà des réquisitoires courants sur l'inefficacité stratégique des OSC et sur ses fragilités intrinsèques, il convient d'ouvrir à nouveau le débat sur la nécessité de leur financement. En effet, le rôle des OSC dans le renforcement de la démocratie et donc le respect de l'Etat de droit se situe au niveau du changement des procédures institutionnelles, du respect des libertés individuelles et collectives, et du développement de la citoyenneté par la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. La variété des composantes des OSC et leur aptitude à saisir des opportunités sont des atouts certains. La multiplicité des domaines d'intervention des OSC fait qu'elles complètent considérablement l'action de l'Etat, qu'elles suppléent parfois. Cette situation amène les partenaires au développement et même l'Etat à recourir à leurs services. Etant donné cette présence, la question du soutien aux OSC, à travers leur accès à un financement public, qui n'entacherait pas leur indépendance devrait donc être remis en débat à l'aune des enjeux de reconstruction politico-institutionnelle et sécuritaire au Mali.



3. La place minorée des OSC dans la mise en œuvre de la RSS

Conséquemment à la crise de 2012, avec l'organisation des élections présidentielles et législatives, l'Etat du Mali s'est engagé dans un processus global de réforme du secteur de la sécurité⁸. A cet effet, il a été mis en place un Groupe pluridisciplinaire de travail sur la réforme du secteur de la sécurité (GPRSS). Les réflexions menées dans ce processus ont permis de définir le cadre institutionnel de la RSS au Mali. Cette dynamique s'est poursuivie en 2015 avec la signature, le 15 mai et le 20 juin à Bamako, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. L'Accord indique en son article 23 la nécessité d'entreprendre « *en profondeur une réforme du secteur de la sécurité (RSS)* ».

Depuis quelques mois, le processus de mise en œuvre de la RSS⁹ semble opéré une « certaine avancée »¹⁰, au moins formelle, à travers notamment la composition des organes du CNRSS et du CRSS et le démarrage du processus d'élaboration de la stratégie nationale de la RSS. En ce qui concerne, la place de la société civile dans ce processus, il convient de se référer aux cadres d'orientation en matière de RSS. En effet, au niveau international, continental et régional, les cadres d'orientations en matière de RSS invitent à prendre en compte la participation des acteurs de la société civile afin d'assurer une meilleure appropriation nationale des processus¹¹. C'est le cas des deux rapports des Nations Unies, à savoir : le Rapport du Secrétaire général de l'ONU, en date du 23 janvier 2008, qui sous-tend d'« *Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité* », et le Rapport intitulé « *Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité* » (2013).

Quant à l'Union africaine, elle s'est dotée en 2014 d'un document appelé « Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité - CORSS ». Le CORSS définit à la Section H « *Le rôle de la société civile africaine dans la réforme du secteur de la sécurité* » (pp. 32-33). Il ressort que le rôle de la société civile portera, notamment sur :

- i. *la promotion du dialogue entre les différents segments de la société sur les questions relatives à la sécurité en tant que mesure destinée à créer un climat de confiance;*
- ii. *la participation active à la formulation, au suivi et à évaluation des politiques et législations relatives au secteur de la sécurité;*
- iii. *la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique;*
- iv. *la promotion et la défense de la culture de bonne gouvernance, des principes démocratiques, de la participation, des droits de l'Homme et des libertés ainsi que de la justice sociale dans le secteur de la sécurité;*
- v. *la promotion et la défense des meilleures pratiques dans le secteur de la sécurité;*
- vi. *la recherche et la formation sur les questions relatives à la sécurité;*
- vii. *le plaidoyer et la sensibilisation sur les questions relatives à la sécurité, en particulier sur l'analyse du budget de la sécurité, le suivi et l'évaluation de la politique et de la pratique en matière de sécurité ; et*
- viii. *la promotion pour la mise en œuvre de cadre d'orientation au niveau national, régional et continental.*

Au niveau de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les principes fondamentaux du projet de document normatif régional, portant orientation de la RSS - en cours de gestation¹² - souligne la nécessité de « *l'implication effective des organisations de la société civile et des médias* » dans la gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Outre, l'Exécutif, le Parlement, les organes judiciaires et les institutions de contrôle indépendant, les OSC ont également un rôle important à jouer dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité (RGSS), à travers des approches qui peuvent être formelles ou informelles, génériques ou spécialisées, nationales ou locales.

Malgré les indications des cadres d'orientations en matière de RSS, l'examen du cadre institutionnel au Mali révèle une faible prise en compte de la société

civile. Comme le relève le Policy Brief N°02 de ARGA¹³, parmi la soixantaine des membres du CNRSS et la cinquantaine des membres du CRSS, les OSC ne sont représentées dans aucun des organes. Selon le cadre institutionnel de la RSS, il est prévu « un représentant de la société civile par région » désigné par le Chef de l'exécutif régional. Il semblerait que ces derniers ne siègeraient pas au sein du CRSS, mais auraient plutôt une présence au niveau des régions.

D'autre part, le cadre institutionnel de la RSS prend en compte la représentation des élus politiques, à travers les Associations de Pouvoirs Locaux (APL)¹⁴, ce qui est une bonne approche dans la perspective de la mise en place de la police territoriale et des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS). Dans cette même vision d'inclusivité des acteurs politiques et communautaires, il devrait être indiqué de tenir compte des dynamiques et de la configuration actuelle de la société civile malienne.

Dans la phase actuelle du processus de la RSS, les OSC sont - de temps à autre - invités à participer aux ateliers organisés par le CRSS. Cependant, au-delà d'une telle implication, l'enjeu serait de mettre à niveau le cadre institutionnel de la réforme afin de la rendre conforme à la vision de la sécurité humaine et au discours du Président de la République (20 janvier 2014).

4. Pour une ingénierie du système sécuritaire qui intègre les régimes locaux de sécurité

Les régimes locaux de sécurité recouvrent le champ des mécanismes et des instruments locaux, des ressources (humaines et culturelles) mobilisées en vue de prévenir ou d'assurer la sécurité des communautés en dehors des cadres institutionnels d'intervention étatique¹⁵.

Théoriquement, le processus actuel de création de la police territoriale¹⁶ et le processus de mise en œuvre de la RSS devraient aboutir à la prise en compte des mécanismes locaux de sécurité. En effet, l'Accord pour la paix et la réconciliation mentionne (article 28) que :

« Des Comités consultatifs locaux de sécurité regroupant les représentants de l'État, des autorités régionales et locales, des communautés et des autorités traditionnelles sont mis en place et

placés sous l'autorité du chef de l'exécutif local ».

Toutefois, au delà d'une simple réponse aux termes de l'Accord, l'enjeu essentiel réside plutôt dans la conception d'une nouvelle ingénierie de sécurité fondée sur la vision de la sécurité humaine et mobilisant la diversité des énergies socio-culturelles. En réalité, si la sécurité au Mali relève du domaine public, dans la pratique, de nombreux mécanismes et/ou dispositifs traditionnels existent et sont actifs dans le cadre de la prévention et de la gestion des situations de conflit. A cet effet, une conception nouvelle de la sécurité nationale devrait intégrer les régimes locaux de sécurité comme l'échelle de base du système national de sécurité.

En somme, pour tirer les leçons de la conflictualité malienne, les régimes locaux de sécurité et au-delà, les organisations communautaires de base (OCB) qui représentent le niveau primaire dans la structuration de la société civile devraient à l'avenir avoir un rôle actif dans la co-production de la sécurité à l'échelle territoriale. De même, une meilleure inclusivité de ces derniers contribuerait à consolider le climat de confiance et de coopération entre les populations et les forces de sécurité.

5. La stratégie nationale de la RSS : vers une intégration du capital de connaissances produit par la société civile

Ces dernières années, nombre d'études, de réflexions, de connaissances au plan politique, institutionnel et sécuritaire a été produit à travers les initiatives réalisées par la société civile malienne. Celle-ci a su, à cet effet, mobiliser un éventail large de chercheurs nationaux et internationaux aux horizons divers afin de produire de la connaissance sur la conflictualité malienne et, plus particulièrement, sur les processus de paix et de sécurité. Ces productions informent, entre autres de la fragilité politico-institutionnelle et de la mauvaise gouvernance comme facteurs de la crise au Mali.

A travers son rôle de monitoring et d'interpellation, la société civile s'est fait écho des pratiques de corruption qui restent perçues comme le principal mal de la gouvernance et qui annihileraient, selon de nombreux citoyens maliens, la majorité des efforts



consentis pour le développement. Cette corruption structurelle toucherait pratiquement l'ensemble des secteurs publics, y compris l'armée, la sécurité et la justice.

A l'heure de la production d'une stratégie nationale de RSS, il est plus que jamais essentiel de mobiliser le capital de savoirs produit par la société civile - et bien entendu par d'autres centres de recherche internationaux. L'objet étant de saisir comment la population malienne dans sa diversité appréhendent le secteur de la sécurité et envisagent les perspectives d'une refondation de ce secteur. Un état des lieux même sommaire de cette littérature devrait permettre de prendre en compte les perceptions de la population (approche sécuritaire par le bas).¹⁸

De même, à défaut d'une évaluation préalable du secteur de la défense et de la sécurité qui devrait fonder l'orientation stratégique de la RSS, l'examen et le recours aux connaissances théoriques de la société civile, considérée comme force de propositions, rendrait justice aux immenses efforts déployés par les femmes et les hommes de la société civile en vue d'asseoir une acceptation partagée de la sécurité humaine. Or, il semble que le processus institutionnel actuel de production de la stratégie nationale s'émancipe d'un tel exercice. Dans ce sens, les limites de la prise en compte des acteurs territoriaux peuvent être relevées. Il est clair que l'enjeu de transformation du secteur de la sécurité - si cela demeure l'objet de la RSS - ne saurait faire l'économie d'intégrer la diversité des vues, des attentes et des propositions sociales, communautaires et citoyennes. Etant entendu que la fracture entre le citoyen malien et ses forces de sécurité n'est pas un élément à négliger - ce qui vaut d'ailleurs le lancement le 06 février 2018 du Plan cadre du Ministère de la sécurité et de protection civile (MSPC) pour l'amélioration du lien de confiance entre les forces de sécurité et la population civile -.

En somme, l'examen de la dynamique actuelle de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité informe de la prégnance des défis structurels du secteur de la sécurité, d'une part, et des défis intrinsèques à la société civile malienne, d'autre part. Au niveau du secteur de la sécurité, la récente étude de la FES-Mali¹⁹ révèle les difficultés d'appropriation politique, financière et sociale de la RSS, de même les défis liés aux habitudes de cloisonnement des forces de défense

et de sécurité sont énoncés, ainsi que les stratégies ambiguës des parties prenantes (stakeholders) qui limitent l'évolution du processus de la RSS.

Quant à la société civile, elle semble manquer souvent de convergence stratégique pour parler d'une même voix. Pourtant, au-delà de ces défis qui incombent au processus laborieux de maturation, il n'est pas permis de minimiser la plus-value de cette dernière dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques (notamment en matière de paix et de sécurité) au risque d'être confronté tôt ou tard à la faible adhésion et à la faible mobilisation du corps social.

6. Recommandations

6.1. A l'Assemblée nationale

- Mettre en place un mécanisme interne (au niveau de la Commission défense et sécurité) pour le suivi de l'avancement du processus de mise en œuvre de la RSS.
- Instaurer un cadre commun de dialogue avec la société civile en vue du partage des expériences, de la convergence des efforts dans le cadre de la veille stratégique et démocratique du secteur de la défense et de la sécurité.

6.2. Aux CNRSS/ CRSS

- Capitaliser et intégrer l'abondante contribution des OSC dans l'élaboration de la stratégie nationale de la RSS, à travers le principe de l'« appropriation » (ownership) défini selon le « Cadre d'orientation sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) » de l'Union africaine²⁰.
- Relire le cadre institutionnel de la RSS afin de corriger les déficits et prendre en compte la nécessaire représentation et participation des OSC au sein du CNRSS et du CRSS.
- Engager le dialogue multi-acteurs sur l'approche territoriale de la sécurité afin d'avoir une meilleure vue sur les régimes locaux de sécurité et la dimension territoriale de l'opérationnalisation des comités consultatifs de sécurité et de la police territoriale.

6.3. Aux OSC/OCB

- Créer et s'engager à rendre fonctionnel et dynamique un « observatoire de la société civile » destiné à la collecte, à la systématisation des expériences, au portage stratégique des propositions et au plaidoyer

en matière de paix et de sécurité. Un tel observatoire devrait être inclusif à l'ensemble des OSC et fonctionné sur une base collaborative²¹.

- Capitaliser et valoriser les expériences et les initiatives citoyennes/des OSC en matière de paix et de sécurité et permettre leur visibilité au plan national. Une telle démarche devrait avoir, entre autres, pour perspectives d'alimenter les réflexions sur le processus de mise en œuvre de la RSS et de la vision de la sécurité humaine au Mali.

- Contribuer à l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité, grâce à une meilleure représentativité, participation et influence de la société civile malienne dans les dialogues nationaux, régionaux et internationaux²².

- Développer des plaidoyers et interpeller les autorités nationales et les partenaires au développement sur les attentes citoyennes relatives à la paix et à la sécurité.

- Créer et animer des espaces de dialogue politique et citoyenne et de dialogue civilo-militaire afin de contribuer à une meilleure convergence des vues sur les politiques et les actions publiques de sécurité.

6.4. Aux partenaires internationaux

- Soutenir les initiatives des OSC en matière de paix et de sécurité en tenant compte des dynamiques et des configurations actuelles de celles-ci.

- Appuyer les actions de renforcement des capacités des OSC, en vue de leur permettre d'apporter une contribution significative dans la promotion et la défense des intérêts majeurs des citoyens à travers l'information, les propositions, la veille démocratique, le plaidoyer et l'interpellation des autorités en charge de la mise en œuvre de la RSS au Mali.

Notes

[1] Selon Naffet Keita, « *L'émergence de la nouvelle société civile revêtait deux aspects, non seulement, elle instruisait la rénovation, voire le remplacement des groupements associatifs traditionnels (coopératives, associations villageoises (AV), etc.), par des groupes à vocation plus spécialisée et à recrutement plus limitatif (groupements des producteurs, d'exploitants), mais également, la création d'organisation de type nouveau, ou à vocation plus vaste de rassemblement en vue de la défense des citoyens (syndicats, partis politiques, organisations de défense des droits, etc.)* » Naffet Keita, 2008. « *L'état civil des organisations de la société civile au Mali* », Dakar : OSIWA/ CODESRIA, p. 8.

[2] Abdoulaye Sall, 2017, « *Essai d'architecture de la société civile au Mali* », in : Christina Wagner (éd.), *Partis politiques et société civile au Mali : Réflexions sur les champs d'actions, complémentarités et interactions*, Bamako : Konrad Adenauer Stiftung, p. 41.

[3] Discours du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, prononcé à l'occasion de la célébration de la Fête de l'Armée au Mali, le 20 janvier 2014.

[4] Ces deux dernières années, la CONASCIPAL (avec le soutien de ses partenaires) a entamé dans le cadre du projet « *Construire une paix durable au Mali* », l'élaboration du premier Livre Blanc de la société civile sur les questions de paix et sécurité au Mali.

[5] L'analyse des défis de la société civile se réfère au actes du Forum multi-acteurs sur la gouvernance démocratique (FMA) tenu en 2014 sur le thème : « *Les OSC et le renforcement de la démocratie au Mali : faire-valoir, substituts ou contre-pouvoirs ?* ». Forum multi-acteurs sur la gouvernance démocratique (FMA) au Mali/ ARGAMali, Bamako, p. 142.

[6] Abdoulaye Sall, op.cit., p. 46.

[7] Dans la perspective du renforcement des capacités des OSC, notamment dans le secteur de la sécurité, le DCAF a produit une série d'outils sur le processus de la RSS en Afrique de l'Ouest. Plus spécifiquement l'Outil 6 de la *Boîte à Outils pour la Réforme et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité en Afrique de l'Ouest* est dédié au « *Rôle de la société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité* ». Untel Outil peut servir aux acteurs et organisations de la société civile ouest-africaine désireux d'apporter une contribution constructive à la sécurité de tou-te-s.

[8] Il est couramment entendu que « *la réforme du secteur de la sécurité (RSS) est un processus national dont le but principal est de garantir que les institutions de défense, de sécurité et de justice délivrent un service public efficace, efficient et accessible, répondant aux besoins de justice et de sécurité des personnes et de l'Etat ; qu'elles opèrent dans un cadre de bonne gouvernance respectueux de l'Etat de droit et des droits humains ; et qu'elles rendent des comptes aux autorités civiles et à la population à travers des mécanismes de contrôle effectifs. L'implication de la société civile recouvre, de ce point de vue, des enjeux essentiels* ». Loada Augustin et Moderan Ornella, 2015, « *Le rôle de la*



société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité », in Ornella Moderan (dir.), *Boîte à Outils pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest* (Genève : DCAF, 2015), p.15.

[9] Dans le processus d'institutionnalisation de la RSS, il faut noter que la loi n°2014-0609/P-RM, portant création du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS) a été adoptée le 14 août 2014. Les contours institutionnels du processus de la RSS ont été définis en mai 2016 par le décret n°2016-0953/P-RM du 20 décembre 2016, portant modification du décret n°2016-0401/P-RM du 09 juin 2016, fixant le cadre institutionnel de la RSS. Selon ledit décret, le cadre institutionnel de la réforme comprend : un Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS), un Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité (CRSS) et des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) au niveau régional et local.

[10] Malgré le démarrage de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, le processus est confronté à une certaine lenteur. Selon la perception générale, cette lenteur est due à la difficulté de l'évolution de la mise en œuvre de l'Accord. Par ailleurs, il faut souligner que le contexte sécuritaire au Mali demeure toujours fragile ce qui limiterait également l'évolution de la RSS. Seydou Doumbia et Dakouo Ambroise, 2016, *Etude du secteur de la sécurité au Mali : analyse et recueil des textes applicables à la réforme du secteur de la sécurité*, Bamako : ARGAMali, p. 50.

[11] En novembre 2017, la Fondation Friedrich Ebert Stiftung au Mali a réalisé une étude portant sur le thème « Analyse d'économie politique de la problématique de l'appropriation nationale dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité au Mali ». Ce rapport décrit les défis liés au principe de l'appropriation en matière de RSS dans le contexte malien. Dakouo Ambroise, 2017. « Analyse d'économie politique de la problématique de l'appropriation nationale dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité au Mali ». Friedrich Ebert Stiftung. Bamako.

[12] Depuis 2015, la CEDEAO a prévu l'adoption d'un Cadre de Politique devant régir la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

[13] Dakouo Ambroise, 2017. « Où en sommes-nous avec la réforme du secteur de la sécurité au Mali ? Réaffirmer la volonté politique, assurer la visibilité et l'inclusivité du processus », Bamako : ARGAMali, Policy brief, N°02, p. 3.

[14] Conformément au cadre institutionnel de la RSS neuf (9) membres des APL ont été nommés, dont trois (3) membres de l'Association Malienne des Municipalités (AMM), trois (3) membres de l'Association des Collectivités des Cercles du Mali (ACCM) et trois (3) membres de l'Association des Régions du Mali (l'ARM).

[15] Dakouo Ambroise, 2017, « Les mécanismes locaux de règlement des conflits face à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité au Mali », *Afrique et Développement*, Volume XLII, N° 3, p. 285.

[16] Cf. articles 8, 27 et annexe 2 (Défense et sécurité) de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

[17] Dans le policy paper (août 2017), Abdourhamane Dicko souligne l'impérieuse nécessité de prendre en compte « les réalités du terrain ». Il évoque notamment les dynamiques issues de la société civile au niveau des régions post-crise. Dans cette perspective, la jeunesse est aussi considérée à l'instar des nombreux autres acteurs (femmes, autorités traditionnelles, etc.) comme un acteur clé du processus de mise en œuvre des réformes en matière de paix et de sécurité au Mali. Dicko Abdourhamane, 2017. « La stabilité du Mali, tributaire du succès de la réforme du secteur de la sécurité. Cas de la ville de Gao ». Policy Paper. Friedrich Ebert Stiftung. Mali.

[18] L'étude de la sécurité par le bas a été l'objet de la recherche menée par Sten Hagberg, et al. Publié sous le titre : *Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. Uppsala University, 2017.

[19] FES-Mali, 2017, op. cit.

[20] Cette recommandation avait déjà été formulée dans le Policy Brief N°02 de ARGAMali (2017).

[21] Depuis la fin 2017, ARGAMali à travers l'appui du DCAF a entamé une réflexion sur la mise en place d'un Observatoire Citoyen de la Sécurité au Mali (OCSM).

[22] L'étude de la FES-Mali (2017) comporte des recommandations dans le sens de l'appropriation en matière de RSS au Mali.

A propos de l'auteur

Ambroise Dakouo : Détenteur d'un DEA en anthropologie du changement social et du développement. Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève en Suisse, et de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques de Paris (France), Ambroise Dakouo a également étudié la conception et l'évaluation des politiques publiques à l'École Nationale d'Administration (ENA) de Paris en France.

ARGAMali

Faladié

Rue: 816/ Porte: 1350

Bamako/ Mali

Tel fixe: +20 20 63 30

Mobile: (+223) 76017020 / 61756557

Email: arga.mali.gouvernance@gmail.com

<http://www.afrique-gouvernance.net>

<http://www.gouvernance-sahel.net>